

Les élections européennes auront lieu dimanche 9 juin 2024

._*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Depuis la mise en place du répertoire électoral unique (REU) en 2019, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription soit le 6e vendredi précédant le scrutin.

Pour voter aux élections européennes, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire.

La demande d'inscription doit être faite **au plus tard** :

soit le **1er mai en ligne** sur www.service-public.fr munis de vos justificatifs de domicile et d'identité numérisés

ou

soit le **3 mai 2024 en mairie jusqu'à 16 heures 30** sur présentation de vos justificatifs de domicile et d'identité, en remplissant le formulaire papier de demande d'inscription